

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **LYON**

Dénomination : AB INDUSTRIE
Adresse : route de Vourles Parc Inopolis 69230 Saint-genis-
laval -FRANCE-

n° de gestion : 2009B04356
n° d'identification : 515 213 098

n° de dépôt : A2012/021732
Date du dépôt : 10/09/2012

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire



4212545



4212545

AB INDUSTRIE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros

Siège social : ROUTE DE VOURLES PARC INOPOLIS

69230 ST GENIS LAVAL (Rhône)

515 213 098 RCS LYON

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **EN DATE DU 1^{ER} AOÛT 2012**

L'an deux mille douze,

le 1^{er} août, à seize heures,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|----------|
| - Monsieur Eric CAMPEAUX, propriétaire de | 20 parts |
| - Madame Patricia GERAUD, propriétaire de..... | 80 parts |

soit un total de.....	100 parts
sur les cent (100) parts composant le capital social.	

Monsieur Eric CAMPEAUX préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Le quorum étant atteint, le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des deux tiers des parts détenues par les associés présents ou représentés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- le rapport de la gérance,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- **Augmentation du capital social par incorporation de réserves,**
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide d'augmenter le capital d'une somme de quatre mille (4 000) euros, pour le porter de mille (1 000) euros à cinq mille (5 000) euros par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte de Autres Réserves pour 4000 Euros.

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'élévation de la valeur nominale des cent (100) parts sociales, de dix euros (10) à cinquante (50) euros l'une.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence des décisions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier comme suit les articles 7 et 8 des statuts :

"Article 7 – APPORTS"

"Lors de la constitution, il a été procédé à des apports

Les soussignés apportent à la société, savoir :

- | | |
|--|-------|
| - Madame Patricia GERAUD,
la somme de huit cents euros..... | 800 € |
| - Monsieur Maurice CROIBIER,
la somme de deux cents euros | 200 € |

Montant total des apports en numéraire :

mille euros 1 000 €

Ladite somme correspond à la souscription de cent (100) parts de dix (10) euros chacune, intégralement libérées, ainsi que l'atteste le certificat du dépositaire établi, par banque populaire, agence Brignais pour le compte de la société en formation.

"Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} août 2012, le capital social a été augmenté d'une somme de quatre mille (4 000) euros, par incorporation de réserves."

"Article 8 – CAPITAL SOCIAL"

"Le capital social est fixé à la somme de cinq mille (5 000) euros."

"Il est divisé en cent (100) parts sociales de cinquante (50) euros l'une, numérotées de 1 à 100, réparties entre les associés en proportion de leurs droits, savoir :"

- | | |
|---|----------|
| - Monsieur Eric CAMPEAUX,
à concurrence de vingt parts, ci.....
numérotées de 81 à 100, | 20 parts |
| - Madame Patricia GERAUD,
à concurrence de quatre-vingts parts, ci.....
numérotées de 1 à 80, | 80 parts |

Total égal au nombre de parts composant le capital social,

soit cent parts, ci..... 100 parts

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

Monsieur Eric CAMPEAUX

Enregistré à : SIE DE VILLEURBANNE

Le 31/08/2012 Bordereau n°2012/1 176 Case n°11

Ext 10448

Enregistrement : 375 €

Pénalités :

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

L'Agent des impôts